

## (Im)possible d'avoir la moyenne ! (titre modifié)

Par **AnFr35**, le **14/06/2012** à **17:00**

Bonjour,

J'ai beau connaître mon cours de droit constitutionnel et comprendre relativement bien le fait de devoir faire des analyses dans les dissertations de droit constitutionnel, je n'ai réussi qu'à avoir un 6 en première session du second semestre.

Je me retrouve donc au rattrapage, et j'aurai aimé savoir comment faire pour faire décoller mes notes dans cette matière. Y-a-t-il un manière de faire spécifique qui fera que l'on récoltera une note égale ou supérieure à la moyenne ?

J'aurai forcément une dissertation à faire, pas de commentaire car on n'a pas étudié cette méthode en TD.

Par **Yn**, le **14/06/2012** à **17:34**

Le principe de la dissertation juridique est le même dans toutes les disciplines : apporter une réponse ou une illustration (si l'intitulé est neutre) au sujet.

Les deux parties doivent se répondre, les sous-parties devant illustrer la partie, la seule lecture du plan devant apporter une réponse au sujet.

Donne-nous un de tes plans et des axes que tu développes pour recevoir un avis.

Par **ROAN**, le **14/06/2012** à **19:12**

Contrairement à ce que beaucoup pensent, la dissertation ne consiste pas à étaler toutes ses connaissances sur le sujet qui nous est posé mais bien de faire une sélection entre les connaissances utiles et inutiles pour aboutir à un plan cohérent.

Au-delà du fait que le plan de ta dissertation doit être logique et pertinent au regard du sujet, il est selon moi essentiel d'être clair dans toutes explications et pas exhaustif. Mieux vaut avoir 2 ou 3 arguments très bien maîtrisés plutôt que de tous les lister et ne rien savoir sur le fond.

Par **AnFr35**, le **19/06/2012** à **13:57**

Par exemple, hier lors de mon examen j'ai eu comme sujet : "le référendum sous la Ve république" et mon plan est le suivant :

I. une pratique concentrée dans la première décennie de la Ve république

A. le mimétisme dissimulé du plébiscite napoléonien

B. une occurrence due à l'interprétation de la constitution par les Chef d'Etat

II. l'abandon progressif du référendum

A. une procédure source de légitimité ou de discrédit

B. les faiblesses du procédé

Par **AnFr35**, le **12/07/2012** à **19:39**

Surprise, finalement j'ai eu 12,5 !

Par **gregor2**, le **12/07/2012** à **19:59**

bien joué, je n'avais pas vu cette discussion mais merci pour le retour ;)

vous passez en deuxième année donc ?

Je me suis permis de changer le titre ;)